

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Prenopur 115 Decotiles ET

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Prenotec GmbH
Rue: Fichtenstrasse 2
Lieu: CH-8570 Weinfelden
Téléphone: +41 (0)44 851 55 05
e-mail: info@prenotec.ch
Internet: www.prenotec.ch

Téléfax: +41 (0)44 851 55 06

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Notfallnummer: 145
Tel. +41 (0)44 251 51 51

Fournisseur

Société: Prenotec Deutschland GmbH
Rue: Geibelstrasse 56
Lieu: D-40235 Düsseldorf
Téléphone: 0049 (0)211 9608 1060
e-mail: info@prenogroup.com
Internet: www.prenogroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

DE: Giftnotruf Berlin, Tel.: +49 (0)30 19 24 0
AT: Vergiftungszentrale AKH, +43 (0)1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]éthyl]hexan-1,2-diylbiscarbamat
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle
Pentaméthylpiperidylsebazat
N-éthyl-2-pyrrolidone; 1-éthylpyrrolidin-2-one
tolyfluanide (ISO); dichloro-N-[(diméthylamino) sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl) méthanesulfénamide

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 2 de 9

H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse pour l'extinction.

Conseils supplémentaires

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE	
	N° Index	
	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	20 - < 25 %
	203-603-9	607-195-00-7
	Flam. Liq. 3; H226	
59719-67-4	Bis[2-[2-(1-méthylethyl)-3-oxazolidinyl]éthyl]hexan-1,2-diylbiscarbamat	5 - < 10 %
	261-879-6	01-2119983487-19
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411	
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	1 - < 5 %
	223-861-6	01-2119490408-31
	Acute Tox. 1, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H330 H315 H319 H334 H317 H335 H411	
	Pentamethylpiperidylsebazat	1 - < 5 %
		01-2119491304-40
	Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410	
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	1 - < 5 %
	265-199-0	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411	
2687-91-4	N-éthyl-2-pyrrolidone; 1-éthylpyrrolidin-2-one	< 1 %
	220-250-6	616-208-00-5
	Repr. 1B; H360D	
22464-99-9	2-Ethylhexansäure, Zirconiumsals	< 1 %
		01-2119979088-21
	Repr. 2; H361d	
731-27-1	tolyfluamide (ISO); dichloro-N-[(diméthylamino) sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl) méthanesulfénamide	< 1 %
	211-986-9	613-116-00-7
	Acute Tox. 2, STOT RE 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10); H330 H372 ** H319 H335 H315 H317 H400	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 3 de 9

médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Malaises d'origine asthmatique, Troubles respiratoires, Réactions allergiques, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau, Jet d'eau à grand débit

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité, Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Veiller à un apport d'air frais. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Préventions des incendies et explosion

Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 4 de 9

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
108-65-6	1-Méthoxypropylacétate-2	50	275		VME 8 h	
		50	275		VLE courte durée	
2687-91-4	Ethylpyrrolidon	2	9,4		VME 8 h	
		4	18,8		VLE courte durée	
-	Isocyanates (Monomères et prépolymères) (mesuré comme NCO total)	-	0,02		VME 8 h	
		-	0,02		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Types de filtre: A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m³ (0,1 vol. -%); classe 2 = 5000 ml/m³ (0,5 vol. -%); classe 3 = 10000 ml/m³ (1,0 vol. - %). s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur:
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: 52 °C

Inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 5 de 9

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	ca. 1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	ca. 10.8 vol. %
Température d'inflammation:	ca. 315 °C
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	0.0337 hPa
Densité (à 20 °C):	1.3 g/cm ³
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20.5 mm ² /s
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (par inhalation aérosol) 0.495 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 6 de 9

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	par voie orale	DL50 8532 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50 7500 mg/kg	Lapin	
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle			
	par voie orale	DL50 4825 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50 >7000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 0,67 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 0.005 mg/l		
731-27-1	tolylfluorure (ISO); dichloro-N-[(diméthylamino) sulfonyl]fluoro-N-(p-tolyl) méthanesulfénamide			
	par inhalation vapeur	ATE 0.5 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 0.05 mg/l		

Information supplémentaire référentes à des preuves

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive CE1999/45.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 161 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 408 mg/l	48 h	Daphnia magna	
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 118 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 27 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,43

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 7 de 9

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Matières apparentées aux peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 163 367 640E 650
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Farbzubehörstoffe
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Marine polluant: No
Dispositions spéciales: 163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Farbzubehörstoffe
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 8 de 9



Dispositions spéciales:	A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV):	19.73 % (260 g/l)
2004/42/CE (COV):	20.13 % (273 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Prenopur 115 Decotiles ET

Date d'impression: 21.02.2017

Code du produit: 131.105

Page 9 de 9

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)